



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/44
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 10 octobre 2025

Date de la convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 06/10/2025
Nombre de présents : 11
Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL
Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL (procuration donnée à B DEL-ROX)

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Éric BONAFE,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : LOYER POLE MEDICAL

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant le courrier des kinésithérapeutes installés au pôle médical de Péret exprimant leurs inquiétudes quant à la pérennité de leur activité dans ces locaux en raison des difficultés rencontrées (impossibilité de recruter de nouveaux praticiens en raison d'une nouvelle législation, charges importantes liées au maintien de deux cabinets (Péret et Fontès), et augmentation régulière du loyer) ;

Considérant la demande de soutien à l'activité des kinésithérapeutes ;

Considérant le montant du loyer actuel du pôle médical de 598.94 € (558.94 € + 40 € de charges) ;

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de geler le loyer du local des kinésithérapeutes au pôle médical de Péret pendant 3 ans au tarif 2025 soit 558.94 € + 40 € de charges.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL